

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le quinze février deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes sous la présidence de monsieur CHAMPION Jean-Paul, 1^{er} adjoint au maire.

Étaient présents : MM. CHAMPION, PETIT-GAS, BRUXELLE, BERTRAND Jean, LANGLACÉ, BERTRAND Rudy, CAILLIERET, DEREGNAUCOURT, GONTIER, HENNEBERT, JAN, LHERITIER, MAREL, NIQUET, PEDOT.

Monsieur CANDELA donne pouvoir à monsieur CHAMPION.
Madame DIEU donne pouvoir à monsieur BERTRAND Rudy.

Secrétaire de séance : Monsieur BERTRAND Jean.

La séance ouverte,

Monsieur CHAMPION indique aux membres du conseil municipal que monsieur le maire étant empêché, il assurera la présidence de la séance.

Point 1 – Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur BERTRAND Jean est désigné secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 :

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Point 3 – Budget primitif 2018 :

Monsieur CHAMPION, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal le budget primitif 2018 dont les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 2 157 236 €

Investissement :

Dépenses et recettes : 435 386 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2018.

Point 4 – Vote des 3 taxes :

Sur proposition de monsieur CHAMPION, Adjoint au Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux suivants pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 15,97 %
- Taxe Foncier bâti : 30,70 %
- Taxe Foncier non bâti : 60,31%

Point 5 – Contrats à durée déterminée :

Monsieur CHAMPION, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal :

- 1) de recruter un agent en contrat à durée déterminée d'adjoint technique à raison de 33,45 heures hebdomadaires à compter du 5 mars 2018 jusqu'au 6 juillet 2018
- 2) de recruter deux agents en contrat à durée déterminée d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2018 pour une durée de 3 mois renouvelable 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2018, compte 6413 en section de fonctionnement.

Point 6 – Renouvellement convention CPIE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec l'Atelier d'Insertion « Les chemins de l'Espoir » et autorise monsieur le Maire à signer celle-ci.

Le coût s'élève à 18 324 €.

La dépense sera mandatée sur le compte 6042 en fonction de fonctionnement du Budget 2018.

Point 7 – Contrat de maintenance PST 80 :

Monsieur CHAMPION, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que par délibération du 19/02/2015, l'entretien des extincteurs a été confié à la société PST 80. Le prix annoncé était de 9€ HT l'entretien annuel par extincteur pour une durée de 5 ans.

Monsieur CHAMPION, Adjoint au Maire, indique au conseil municipal que cette société propose un tarif de 7€ HT à compter du 2 janvier 2018 pour l'entretien annuel des extincteurs pour une durée de 5 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de la société PST 80.

Le coût annuel sera mandaté sur l'article 6156 section de fonctionnement du Budget Primitif.

Point 8 – Contrat de maintenance Jeux extérieurs et du skate-park APTS :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier l'entretien annuel des jeux extérieurs et du skate park à l'entreprise APTS pour une durée d'un an pour l'année 2018.

Le montant annuel de cette prestation est de 1850 € HT ou 2 220 € TTC.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le contrat.

La séance est levée à 20h35.